

**COMMUNE DE  
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660  
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 22 MARS 2024**

Délibération n° 2024-02-23

Date de la convocation : 16 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : **21**  
Nombre de conseillers présents : **15**  
Nombre de procurations : **6**  
**Votes** : **21**

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

**Le vingt-deux mars deux-mil-vingt-quatre à vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

**Membres présents :**

DUCREUX Vincent, ROCHETIN Pascale, TEYSSIER Michel, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean Luc, THOUMY Denis, DUCHAMP Françoise, MERLE Evelyne, SANTIAGO François, BASTY Jean Pierre, FAURE Pascal, BESSON Hélène, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan, MASSARDIER Alexandre.

**Procurations :**

SEUX Christian procuration à DUCREUX Vincent  
LARGERON Olivier procuration à SANTIAGO François  
CROZET Hélène procuration à RAYMOND Jonathan  
EBOLI Laure procuration à LESCANNE Etienne  
ORIOLE Jessica procuration à CHAVANA Jean-Luc  
LAROIX Laurence procuration à BESSON Hélène

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20240322-2024-02-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2024

**Absents excusés :**

**Secrétaire :**

MASSARDIER Alexandre

---

**OBJET : ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE 2024-2027**

Monsieur le maire rappelle que par délibération du 15 février 2019, le conseil municipal avait validé le retour à la semaine de quatre jours pour les deux écoles communales à compter de la rentrée scolaire 2019-2020. Le 29 mars 2019, il avait ensuite défini les horaires scolaires pour les deux établissements en tenant comptes des contraintes imposées par l'inspection académique.

Après réunion des conseils d'école des deux établissements, l'horaire de 8h30-11h45 et 13h30-16h15 avait été décidé pour l'école de l'Etang et 8h30-11h45 et 13h45-16h30 pour l'école de la République.

Par délibération du 26 mai 2021, le conseil municipal, après consultation des directeurs d'école de la République et de l'Etang et sondage des familles, avait renouvelé la demande de dérogation pour le rythme scolaire à 4 jours et les horaires en vigueur de 2021 à 2024.

Par courrier du 13 décembre 2023, l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Loire demande à la commune de se prononcer sur l'organisation du temps scolaire pour les trois prochaines années scolaires sachant que les horaires en vigueur donnent satisfaction et ont vocation à être prolongés.

Après consultation des directeurs d'école de la République et de l'Etang et avis des conseils d'école des deux établissements, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- RENOUELLE la demande de dérogation pour le rythme scolaire à 4 jours et les horaires en vigueur ;
- AUTORISE le maire à transmettre ces informations à l'Inspecteur Académique pour validation via le formulaire en ligne.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFAUX, le 22 mars 2024.

Le Maire  
Vincent DUCREUX